



Salarie en mission en france sans titre de sejour

Par **thunder**, le **06/04/2008** à **21:42**

Bonjour, je suis un ingénieur roumain qui travaille en France dans une entreprise française. Le problème c'est que j'ai signé le contrat de travail en Roumanie et je suis en mission en France dans une autre entreprise. J'ai presque 3 mois de ma arrivée en France. Est-ce que j'ai besoin d'un titre de séjour pour pouvoir travailler en France, même si je suis en mission en France? L'employeur aurait-il dû obtenir le droit d'embaucher des ingénieurs roumains avant leur arrivée en France? Je dois mentionner que j'ai un CDI et je suis en mission en France pour 1 an. Quelles sont les démarches que doit faire l'employeur maintenant ou qu'il aurait dû faire avant de nous faire venir ici? Qu'est-ce qui se peut passer après 3 mois en France sans avoir un titre de séjour?(J'ai seulement le contrat de travail de Roumanie et la notification concernant la délégation en France).